



CONSEIL COMMUNAL

Extrait du procès-verbal du conseil communal de Puidoux

Séance du 14 octobre 2021

Présidence : M. Jean-Marc Mocellin

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

Vu le préavis no 05/2021 du 24 août 2021 sur l'arrêté d'imposition 2022 ;
Oui le rapport de la Commission de gestion ;
Vu que cet objet figure à l'ordre du jour ;

DECIDE

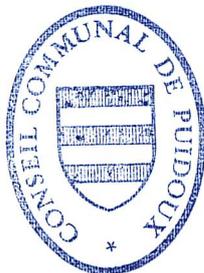
Sous réserve des dispositions légales nouvelles

D'ADOPTER

L'Arrêté d'imposition pour l'année 2022 sur la base du préavis municipal no 05/2021 et le maintien du taux actuel du coefficient de l'impôt communal de 68.5 % de l'impôt cantonal de base.

Le Président

Jean-Marc Mocellin



La Secrétaire

Laurane Morerod